



CONSEIL INTERCOMMUNAL
«SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»

Bussigny – Chavannes-près-Renens – Crissier – Ecublens –
Prilly – Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix

PROCES-VERBAL N° 21

Séance du Conseil intercommunal
du mercredi 9 avril 2014

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 18 septembre 2013
4. Correspondances
5. Assermentation d'un délégué au Comité de Direction
6. Assermentation d'un(e) délégué(e) au Conseil intercommunal
7. Nomination d'un membre à la commission de gestion
8. Communications du Bureau
9. Communications du Comité de direction
10. Préavis n° 01/2014 : Crédits complémentaires pour le rachat de frais de formation et de traitement - engagement de policiers formés
11. Motions, postulats, interpellations
12. Questions
13. Divers

M. le Président ouvre la séance à 20h15.

1. Appel

25 délégués sont présents. Le quorum est atteint et le Conseil intercommunal peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président modifie le point no 7 en ajoutant "nomination d'un membre à la commission de gestion". L'ordre du jour et ensuite renuméroté puis adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2013

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Correspondances

Le Président lit le courriel reçu de Mme Ravaioli concernant sa démission de la commission de gestion. Elle garde cependant son mandat de déléguée au Conseil intercommunal.

5. Assermentation d'un délégué du Comité de Direction

M. Farine présente M. Romon comme nouveau délégué au Comité de Direction. Il est assermenté séance tenante.

Au terme de l'assermentation, M. Delessert rappelle le règlement qui stipule que le Conseil intercommunal aurait du élire ce nouveau membre du Comité de Direction avant de l'assermenter.

6. Assermentation d'un(e) délégué(e) au Conseil intercommunal

MM. Blanchoud et Berthoud sont proposés par les délégués de leur commune respective avant d'être assermentés séance tenante.

Mme Monney, qui est une nouvelle déléguée représentant la commune de Prilly, est absente. Elle sera assermentée lors de la prochaine séance du Conseil intercommunal.

7. Nomination d'un membre à la commission de gestion

Mme Ravaioli propose M. Aso Piroti pour la remplacer au sein de la commission de gestion.

8. Communications du Bureau

Le Président rappelle encore une fois que si un(e) délégué(e) ne peut être présent(e) dans une commission ad hoc où il/elle a été nommé(e), il/elle a le devoir de se faire remplacer par un(e) autre délégué(e) de sa commune. Dans un Conseil intercommunal, les couleurs des partis "tombent".

9. Communications du Comité de Direction

M. Farine excuse trois de ses collègues retenus dans leurs communes respectives.

10. Préavis n° 01/2014 : Crédits complémentaires pour le rachat de frais de formation et de traitement - engagement de policiers formés

Le rapporteur de la commission ad hoc lit les conclusions du rapport.

M. Zavagno déclare avoir lu attentivement ce préavis. Il demande à connaître le profil des policiers qui postulent à la POL. Il souhaite savoir si des anciens policiers postulent également.

M. Farine répond que la POL engage également des policiers formés plus anciens. Cependant, le sujet du préavis porte uniquement sur des policiers tout jeune formés et qui doivent rembourser les frais de formation à Savatan car ils ont 1, 2, voire 3 années de pratique.

M. Panzera invite le Comité de Direction à ajouter un montant au budget 2015 pour les entrées et sorties (c'est-à-dire pour des policiers qui postuleraient en ayant moins de 5 ans de pratique ou lors de cas contraire pour des policiers qui quitteraient la POL avec moins de 5 ans de pratique). Ceci éviterait ce genre d'opération. M. Farine déclare que ce compte existe dans le budget mais le montant de Frs 30'000.-- estimé est insuffisant. Le Comité de Direction en tiendra compte pour le budget 2015.

M. Zumbrunnen demande si le rachat inclut également l'équipement MO.

M. Farine répond que l'équipement est personnel, donc lorsque le policier quitte son entité, son équipement l'accompagne (uniforme, équipement MO, etc...).

M. Blanchoud a lu qu'un nombre conséquent de personnes postulent à la POL. Il demande à connaître le nombre d'engagement que la POL souhaite obtenir.

M. Farine répond que c'est une obligation au niveau de la LOPV d'avoir un certain nombre de policiers à fin 2016. A l'heure actuelle, il manque 10 policiers pour un fonctionnement correct de la POL et remplir l'accréditation.

M. Zavagno a compris ce phénomène de l'attractivité de la POL dû au nouvel Hôtel de police, territoire formateur, mais au-delà du préavis, il demande si une comparaison des salaires a déjà été faite.

M. Farine répond que la POL est totalement dans la moyenne; des polices paient mieux, d'autres moins mais actuellement les personnes ne viennent pas pour le salaire (et ne quittent d'ailleurs pas forcément la POL à cause du salaire). Elles viennent principalement pour le bâtiment, les équipements et les activités (moyennes à hautes pour le métier de policier dans l'Ouest lausannois). L'horaire est également très attractif; les agents ont un repos plus long à la POL par rapport à d'autres corps de police.

A main levée et à l'unanimité,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL
"SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS"

Vu le préavis No 01/2014, Crédits complémentaires pour le rachat de frais de formation et de traitement - Engagement de policiers déjà formés

décide

1. d'accorder au Comité de Direction de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois" des crédits complémentaires au budget 2014 représentant au total une augmentation des charges de CHF 493'600.-- conformément au détail contenu dans le tableau ci-dessus, l'annexe et les explications fournies pour les 4 postes hypothétiques
2. le financement des charges nettes complémentaires est entièrement assuré par la trésorerie ordinaire.

prend acte

que le résultat prévisible de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois" pour l'exercice 2014 pourrait enregistrer un excédent de charge de CHF 493'600, étant entendu que CHF 30'000.-- avaient été budgétés en 2014 pour le rachat de frais de formation.

Une fois le préavis validé par le Conseil intercommunal, M. Delessert prend la parole et déclare que selon lui le bureau a commis une erreur en nommant une commission ad hoc.

L'article 19 stipule : *Le conseil élit au début de chaque législature la commission de gestion composée de 8 membres à raison d'un représentant par commune, chargée d'examiner la gestion et les comptes. Le budget, les comptes et la gestion sont examinés par la commission de gestion de l'association, qui fait rapport au conseil intercommunal et lui donne son préavis.*

Dès lors, ce préavis aurait dû être attribué à la commission de gestion et non à une commission ad hoc. Il s'agit d'une demande de crédits complémentaires au budget. Le règlement défini que c'est à la commission de gestion qu'il appartenait d'étudier ce préavis.

Le Comité de Direction tient à remercier le Conseil intercommunal pour la confiance qui lui est accordée.

11. Motions, postulats, interpellations

La parole n'est pas demandée.

12. Questions

Mme Berseth demande pourquoi la POL a étouffé une affaire de bagarre à la rue de Crissier à Renens à la fin de l'année 2013.

M. Golaz lui répond que personne n'a étouffé cette affaire. Aucun journaliste n'a appelé pour avoir des renseignements concernant cette intervention de police.

M. Farine rajoute que selon le cas et sa gravité, c'est la police cantonale qui gère ce genre d'intervention.

M. Duperrex se réfère à l'invitation relative à la prestation de serment de la POL courant mars. Il s'est trouvé mal à l'aise car certains Présidents des Conseils communaux de l'Ouest lausannois n'auraient pas reçu d'invitations. Il demande à la POL de vérifier ses listes de destinataires pour la prochaine cérémonie.

Concernant la cérémonie d'assermentation, M. Zavagno ne comprend pas pour quelles raisons des policiers venant d'autres Corps de police, sont réassermentés. S'agit-il d'un manque de confiance ou est-ce pour une autre raison ?

M. Farine répond qu'il s'agit d'une obligation légale et d'une question d'appartenance au Corps de police. Cela se passe ainsi dans tous les Corps de police.

Divers

M. Duperrex remercie les policiers pour la prévention effectuée dans les centres commerciaux. Il explique être allé à Habitat et Jardins où les gendarmes ont présenté un bancomat fictif pour prévenir des vols d'argent. Il propose que la POL fasse la même chose dans les centres commerciaux, comme elle le fait actuellement avec des serrures fictives.

La séance est levée à 21h.

Le Conseil intercommunal :

Le Président :

A blue ink signature of Michele Perlini, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Michele Perlini

La Secrétaire :

A blue ink signature of Sophie Gosteli, written in a cursive style with the letters 'S. Gosteli'.

Sophie Gosteli